



Lorient, le 7 avril 2023

Alain LE DEM
Président de la section LDH
du Pays de Lorient

à

Monsieur le Préfet du Morbihan

Objet : conditions de maintien de l'ordre

Monsieur le Préfet,

Le projet de réforme des retraites souhaité par le Président de la République s'inscrit dans un mouvement régulier de dégradation des droits des salarié-es et non salarié-es, et a donc généré de fortes tensions sociales.

Ce n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est la très forte mobilisation dont ont fait preuve les Français-es, dans un cadre le plus souvent convivial. C'est aussi l'intersyndicale qui s'est rapidement constituée autour de ce sujet particulièrement clivant. Et enfin, c'est l'esprit de convivialité et surtout de responsabilité qui a animé l'ensemble des cortèges en France.

Puis, partout en France, il s'est produit un changement notable, une bascule, directement liée au recours à l'article 49,3 de notre Constitution, mais aussi et surtout au discours du Président de la République. Partout en France, une colère et une exaspération ont été palpables, des débordements sont apparus. Partout en France, les forces de police ont eu un usage disproportionné de la violence, qui est attesté et documenté. La ville de Lorient n'y a pas échappé.

Ainsi, le 23 mars 2023, un très long cortège s'est étiré à travers la ville, dans le calme et la convivialité. Chaque observateur a pu noter ce climat serein tout au long du parcours, et la soudaine bascule qui s'est opérée aux abords du Commissariat de police. Les forces de police présentes ce jour là ont manifestement été dépassées par l'importance du cortège et les mouvements de foule. Ont-elles eu peur de ces mouvements massifs, dans un climat potentiellement très tendu suites aux annonces présidentielles ? Ont-elles eu peur en raison de la présence d'une poignée de personnes excitées, dont chacun sait qu'elles se sont pas habituellement présent-es dans nos cortèges et qui auraient pu être aisément isolé-es pour protéger les familles présentes ? Toujours est-il que les forces de police ont rapidement sur-réagi en utilisant des lacrymogènes contre des familles. C'est cela, fondamentalement, qui a contribué à dégrader le climat.

Et cela s'est vérifié à Lorient comme ailleurs ; ce n'était donc pas un épiphénomène mais une tendance nationale, en réponse à une provocation nationale. La manifestation du 23 mars 2023 à Lorient a donc connu, comme ailleurs, de fortes tensions, puis des violences policières inadmissibles. En effet, cet usage, pour être légitime, nécessitait de s'inscrire dans notre état de droit qui veut que le recours à la force soit proportionné. A priori, cela n'a pas été le cas au regard de témoignages que nous portons à votre connaissance.

L'usage de la violence nous a paru en effet disproportionné, lorsqu'un manifestant âgé de 65 ans s'est rapproché sans violence des forces de police pour signaler la présence de familles lors de tirs de lacrymogènes, et que ce dernier, aussitôt molesté, s'est vu intimer l'ordre de faire évacuer ces familles, ces enfants, qui n'avaient, selon l'agent, rien à faire dans une manifestation.

Il l'était également, lorsqu'un jeune déplaçant des poubelles vides a reçu sans sommation un tir tendu de LBD, médicalement constaté et probablement à moins de 10 m au regard de sa blessure ouverte. Nous l'avons depuis aidé à porter plainte malgré un accueil réticent au sein du Commissariat de police.

Il l'était enfin, lorsqu'un fonctionnaire de police a tenté d'empêcher une manifestante, infirmière, de porter secours à une personne blessée et à terre. Au demeurant, l'attitude virulente du fonctionnaire a conduit son supérieur à le désavouer et à favoriser l'évacuation de l'infirmière.

Nous rappelons que, contrairement à ce que soutien de manière "*erronée*" le Ministre de l'Intérieur, chacun·e est libre de rejoindre une manifestation non déclarée. Les manifestations ne sont déclarées, en France, que pour permettre à l'Etat de prévenir les violences en les anticipant, en les gérant. Ce qui n'a pas été le cas alors que c'était cela le droit.

En l'occurrence, cette manifestation avait été régulièrement déclarée, et les forces de l'ordre n'ont pas suffisamment assuré la sécurité des familles ; elles les ont même exposées à des dangers. La charge peut paraître lourde, mais elle est à la mesure de notre étonnement, de notre inquiétude, que des forces de police, que nous connaissons bien, et qui nous connaissent bien, versent ainsi dans des pratiques qui ne sont pas d'ordinaire les leur.

Et notre inquiétude est aussi forte s'agissant des suites qui ont été données. Certains de nos membres ont en effet assisté à la comparution immédiate dont ont fait l'objet les quatre jeunes manifestants interpellés. La longueur de la séance, la durée très surprenante du réquisitoire pour de tels faits (3/4 d'heure), la lourdeur des condamnations requises sont apparues, là encore, tout à fait disproportionnées au regard des pratiques habituelles et des condamnations requises pour des manifestations qui ont pu être bien plus violentes (agriculteurs, marins pêcheurs, etc.). C'est justement parce que le contexte politique et social est extrêmement tendu que chaque professionnel de la police, et de la justice, se doit de prendre tout le recul nécessaire et d'apporter une réponse proportionnée, sauf à agir contrairement sur ordre.

Ici, au contraire, toutes les caractéristiques du "*procès pour l'exemple*" semblent apparaître.

Là encore, nous demandons plus de mesure. Et c'est pourquoi nous serons présent·es en tant que de besoin en qualité d'observateur·rices lors des prochaines manifestations.

Nous savons que tout n'est pas imputable aux forces de police qui agissent sur ordre ; nous savons en effet le poids, lourd, qu'ont joué certaines déclarations politiques inadaptées dans cette affaire ; et nous savons aussi que les attaques de biens et de personnes publiques ne sont pas non plus admissibles ; mais nous demandons que, à Lorient comme ailleurs, il soit retrouvé le sens de la modération dans le ton comme dans les actes, et que les droits et libertés reconnues par la Constitution puisse être exercés sans inquiétude par nos concitoyen·nes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée et de notre attachement à l'effectivité des droits fondamentaux pour toutes et tous.

Alain LE DEM
Président de la LDH du Pays de Lorient

Copie

- Presse locale
- Associations

